

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 343

9 mars 2007

### SOMMAIRE

Alpen Finance S.A. ....	16419	Malleza S.A. ....	16434
Boromir S.à r.l. ....	16421	Mess S.A. ....	16437
C.A.P. ....	16462	Mexel S.A. ....	16433
Compagnie Financière d'Alembert	16454	Middlesex Office S.à r.l. ....	16422
Cordea Savills Project Shift (Luxembourg)		Multi Clean Services S.à r.l. ....	16430
S.à r.l. ....	16431	O.M. S.A. ....	16429
Damovo Group SA ....	16432	Pneu S.A. ....	16463
Damovo II S.à r.l. ....	16432	PPG Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	16461
Euremint S.C.A. ....	16463	Projets & Conseils S.A. ....	16429
Europäische Philharmonische Gesellschaft		Quality Finance S.A. ....	16433
G.m.b.H. ....	16422	Reis Toitures S.à r.l. ....	16429
Europäische Philharmonische Gesellschaft		Rubia Finance Group S.A. ....	16431
G.m.b.H. ....	16428	Shelton Properties S.à r.l. ....	16428
European Trading and Invest Company ..	16431	Shvur ....	16444
Events & More S.à r.l. ....	16435	Sival International S.A. ....	16420
Fleurs "Atelier Créatif" S.à r.l. ....	16430	Société d'Investissements et de Participa- tions ....	16440
Gimli S.à r.l. ....	16421	Société Immobilière Laurentine S.A. ....	16418
Haulux A.G. ....	16421	Techlink S.A. ....	16437
Hofaro S.A. ....	16430	Weatherford Luxembourg S.à r.l. ....	16434
Hutchison Ports Mekong Investment S.à		West Fraser Hungary Holdings, Luxem- bourg Branch ....	16421
r.l. ....	16441	Woodimmo S.A. ....	16431
Ieka Beheer B.V. ....	16432	Zena S.A. ....	16432
Interfinance for Development S.A. ....	16433		
Lakey Corp S.à r.l. ....	16455		
Maestro S. à r.l. ....	16429		

**Société Immobilière Laurentine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.707.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOCIETE IMMOBILIERE LAURENTINE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 10 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 5 février 2002, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006. REM 2006 298 — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016242/5770/56.

(070008991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Alpen Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.152.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAYOSUN LIMITED, avec siège social au 325 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Fabienne Callot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après CAYOSUN), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ALPEN FINANCE S.A. ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 451 du 16 juin 2001 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune;

- que CAYOSUN, étant devenue la seule propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

Que CAYOSUN déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

Que CAYOSUN nomme en qualité de liquidateur CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

Que CAYOSUN déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre CAYOSUN déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Que CAYOSUN nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg B numéro 65.469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation daté du 23 novembre 2006, CAYOSUN en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CONFIDENTIA, S.à r.l., prénommée et AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

CAYOSUN constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Callot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 84, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007016280/202/56.

(070008597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---

**Sival International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.473.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SIVAL INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 18 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1420 du 1<sup>er</sup> octobre 2002, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Modification subséquente des statuts.

3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois d'avril à 15.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 15.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006, REM 2006 297. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016286/5770/56.

(070008966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---

**West Fraser Hungary Holdings, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.822.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014988/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03925. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Boromir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.082.

---

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

T. van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007015537/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04172. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Gimli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.083.

---

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

T. van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007015538/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04178. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Haulux A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 64.898.

---

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 décembre 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007015919/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Europäische Philharmonische Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 21.442.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015540/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05266. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Middlesex Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.418.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg,

There appeared:

MIDDLESEX JV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Ms. Nicole Schmidt Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 22 December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée), the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the United Kingdom or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the

acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the United Kingdom or abroad.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MIDDLESEX OFFICE, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at ten thousand British pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 20.** At any time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The 500 shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by MIDDLESEX JV, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.-), entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2007.

### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,200.- euro.

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 96323, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MIDDLESEX JV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mme Nicole Schmidt Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 22 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, le placement, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location de biens immobiliers soit au Royaume-Uni soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'établissement de succursales détenant des biens immobiliers au Royaume-Uni ou à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MIDDLESEX OFFICE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de plusieurs gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision (i) de la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20.** Le nombre d'associé ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales par MIDDLESEX JV, S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ 2.200,- euros.

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 157S, fol. 23, case 3. — Reçu 148,21 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016409/211/317.

(070009022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Europäische Philharmonische Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 21.442.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015541/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05265. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Shelton Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 66.977.

DISSOLUTION

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 19 décembre 2006*

Les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de clôturer la liquidation de la Société;

- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de MERCURIA SERVICES S.A. au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (ainsi pour tout autre bureau de la société).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

SHELTON PROPERTIES S.à r.l.

Liquidateur

Signature

DISSOLUTION

*Extract from the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg, on December 19th, 2006*

The shareholders of the Company took the following resolutions:

- to close the liquidation;

- that the books and the documents of the Company will be kept during a period of five years at the office of MERCURIA SERVICES S.A. at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (or such other office as that company may occupy).

For publication in the company register in Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on December 19th, 2006.

SHELTON PROPERTIES S.à r.l.

Liquidator

Signature

Référence de publication: 2007016072/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04187. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Projets & Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 94.315.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015543/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01657. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**O.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 100.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour O.M. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015545/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03213. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Maestro S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5310 Contern, 15, rue de Moutfort.  
R.C.S. Luxembourg B 111.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour MAESTRO S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015546/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03211. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Reis Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 6A, rue St. Nicolas.  
R.C.S. Luxembourg B 55.978.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015549/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03815. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Hofaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 11 décembre 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur «B» Monsieur Daan den Boer ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Anja Lenaerts. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

—  
Veuillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Administrateur A
- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur B
- Monsieur Daan den Boer, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

*Pour HOFARO S.A.*

H. de Graaf / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S

Signatures

*Administrateur B / Administrateur A*

Référence de publication: 2007016026/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04498. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070008117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Multi Clean Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 20.352.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

*Pour MULTI CLEAN-SERVICES S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015547/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03208. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070007585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Fleurs "Atelier Créatif" S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 47, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 73.246.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015551/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03787. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070007796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Cordea Savills Project Shift (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.742.

—  
*Changement de dénomination de l'associé unique*

L'associé unique, la société CORDEA SAVILLS PROJECT SHIFT LIMITED, a changé de dénomination avec effet au 27 décembre 2006. La nouvelle dénomination est la suivante: PROJECT SHIFT LIMITED.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme  
CORDEA SAVILLS PROJECT SHIFT (LUXEMBOURG) S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007016027/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Rubia Finance Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 101.601.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007015803/6839/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Woodimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 94.198.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007015804/6839/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**European Trading and Invest Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 84.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007015805/6839/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Ieka Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 98.459.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts signé le 12 décembre 2003*

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 12 décembre 2003, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 400 parts sociales transférées de Monsieur Ralph Maria Wyss, résidant 61, Bünishoferstrasse, CH-8706 Feldmeilen, à IEKA HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit:

IEKA HOLDING S.à r.l.: 400 parts sociales.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007015917/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Zena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 102.552.

—  
Monsieur Giovanni D'Amico, dirigeant d'entreprises, demeurant à Gênes, via V Maggio, 81/A, Italie, démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007015918/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Damovo Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 80.397.

—  
Monsieur Per Oscarsson a démissionné de son mandat d'administrateur C avec effet au 5 octobre 2006.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

DAMOVO GROUP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007016023/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Damovo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 81.250.

—  
Monsieur Per Oscarsson a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 5 octobre 2006.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme  
DAMOVO II S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007016025/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Quality Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 83.672.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme administrateur de la société QUALITY FINANCE S.A., Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, Section B, Numéro 83.672, à effet du 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 décembre 2006.

SELINE MANAGEMENT LTD  
Signature

Référence de publication: 2007016044/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Interfinance for Development S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.111.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme Commissaire aux Comptes de la société INTERFINANCE FOR DEVELOPMENT S.A., Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, Section B, Numéro 55.111, à effet du 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 décembre 2006.

ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007016046/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Mexel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 47.598.

*Extrait suite à la nomination d'un président du conseil d'administration*

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Société, tenue en date du 8 décembre 2006, que le conseil d'administration de la Société a décidé:

- de nommer Monsieur Hervé Duret, né le 16 avril 1958 à Neuilly sur Seine (France), avec adresse professionnelle au 189-193, boulevard Malesherbes, F-75017 Paris, en tant que président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007016049/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Malleza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.295.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 décembre 2006*

1. Madame Pascale Loewen, Monsieur Marc Muller et Monsieur Jean-Marc Faber ont démissionné de leur mandat d'administrateur et la société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. Madame Adriana De Alcantara, née le 29 juillet 1970 à Sao Paolo (Brésil), résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars 1964 à Courtrai (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. la société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. Le siège social a été transféré de L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

MALLEZA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007016056/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

**Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 92.673.963,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.925.

*Extrait des résolutions circulaires des gérants de la Société prises en date du 13 décembre 2006*

En date du 13 décembre 2006, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Extrait de résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 décembre 2006*

En date du 13 décembre 2006, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission des personnes suivantes:

- Monsieur James M. Hudgins, demeurant à 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, U.S.A.;

- Monsieur Burt M. Martin, demeurant à 515, Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, U.S.A.,

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

WEATHERFORD LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016052/6565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

### Events & More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.390.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur David Hocquet, directeur marketing, né à Commercy (France) le 30 octobre 1969, demeurant à L-7349 Heisdorf, 25, rue Henri de Stein;

2.- Monsieur Stéphane Mockels, project manager, né à Briey (France) le 4 septembre 1970, demeurant à F-54870 Ugny, 2B, rue de la Source;

3.- Mademoiselle Hélène Menschaert, project manager, née à Liège (Belgique) le 19 juin 1983, demeurant à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de EVENTS & MORE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'organisation d'évènements et de manifestations privées ou publiques, à but de loisirs, professionnels ou publicitaires.

La société a encore pour objet la commercialisation de licences et de brevets dans tous les pays.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- par Monsieur David Hocquet, directeur marketing, né à Commercy (France) le 30 octobre 1969, demeurant à L-7349 Heisdorf, 25, rue Henri de Stein, trente-cinq . . . . .	35
2.- par Monsieur Stéphane Mockels, project manager, né à Briey (France) le 4 septembre 1970, demeurant à F-54870 Ugny, 2B, rue de la Source, trente-cinq . . . . .	35
3.- par Mademoiselle Hélène Menschaert, project manager, née à Liège (Belgique) le 19 juin 1983, demeurant à L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe, trente . . . . .	30
Total: cent . . . . .	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur David Hocquet, préqualifié.
- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée, Monsieur Stéphane Mockels et Mademoiselle Hélène Menschaert, préqualifiés.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et des deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Hocquet, S. Mockels, H. Menschaert, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 17, case 8. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007016114/222/91.

(070008840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Techlink S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 117.693.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2007.

*Pour la société domiciliataire*

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007016062/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

---

**Mess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.405.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société VELTIS S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;
- 2.- La société INVESTPROJET, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Toutes deux sont ici représentées par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations à elle délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination MESS S.A.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers, toutes opérations de crédit bail, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter avec ou sans intérêts en émettant ou non des obligations et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

### **Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

#### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

### **Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV.- Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prendra exceptionnellement fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

	Actions
1.- VELTIS S.A. ....	155
2.- INVESTPROJET, S.à r.l. ....	155
Total: trois cent dix .....	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:
  - a) Monsieur Sergei Ilioukhine, économiste, domicilié à L-2380 Luxembourg, 52, rue Charles Quint;
  - b) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;
  - c) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 46, case 9. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016136/211/176.

(070008974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

### **SODIPAR, Société d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 4.361.

### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SOVEREIGN INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social Devonshire House, Queen Street, P.O. Box n- 8176, Nassau-Bahamas,

«la mandante»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 novembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, en abrégé SODIPAR, R.C.S. Luxembourg B 4361, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Nicolas Jean Poos, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1949, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 35 du 7 mai 1949, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 27 mai 2002 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1231 du 21 août 2002.

2. Que le capital social de la société anonyme holding SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, en abrégé SODIPAR, s'élève actuellement à EUR 37.200,- (trente-sept mille deux cents euros) représenté par 150 (cent cinquante) actions de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, en abrégé SODIPAR.

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, en abrégé SODIPAR, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Hanssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 61, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016158/211/53.

(070008824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

### **Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.403.

#### — STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

HUTCHISON PORTS VIETNAM INVESTMENT, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, hereby represented by Ms Rachel Uhl, jurists, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

### Articles of incorporation

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of HUTCHISON PORTS MEKONG INVESTMENT, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; the Company may issue fixed or variable interest or equity linked securities or any other form of financial instruments; the Company may grant to enterprises in which the Company has an interest, or to enterprises which belong to the same group of enterprises as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2007.

#### *Payment - Contributions*

HUTCHISON PORTS VIETNAM INVESTMENT, S.à r.l., sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- a.- James Steed Tsien, Manager, residing at 533 Sai Sha Road, Sai Kung, New Territories, Hong Kong,
- b.- Yune Loong Chai, Manager, residing at 1, Ss 2/21, Petaling Jaya, Selangor, Malaysia,
- c.- Edith Shih, Manager, residing at 13C, 9 Brewin Path, Hong Kong,
- d.- Richard Wai Chi Chan, Manager, residing at 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg,
- e.- Christian Nicolas Roger Salbaing, Manager, residing at 8, Albion Riverside, Hester Road, GB - SW11 4AW London.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his/her single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office in L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Référence de publication: 2007016179/21/118.

(070008972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Shvur, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 125.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.412.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 1, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141829 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

2. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 2, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141835 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

3. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 3, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141848 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

4. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 1, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141794 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

5. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 2, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141805 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

6. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 3, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141819 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

7. JEREMY TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141718 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

8. TAMAR TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141747 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

9. AYALA TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141679 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

10. ELIANNA TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141698 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

11. DOV TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141658 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

12. YONATAN TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141728 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

13. DANIELLE TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141705 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee; and

14. MARC TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141759 duly represented by Mr. Steven Adelsberg with professional address 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, United States of America, in his capacity as a trustee;

All of the above trusts are represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of fourteen (14) proxies.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SHVUR (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at hundred twenty five thousand US dollars (USD 125,000.-) represented by one thousand (1,000.-) shares in registered form with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company, or by an A manager and a B manager acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one week in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VI. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the share capital of the company is subscribed as follows:

AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 1, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 80 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten thousand US dollars (USD 10,000.-);

AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 2 prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 80 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten thousand US dollars (USD 10,000.-);

AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 3 prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 40 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to five thousand US dollars (USD 5,000.-);

GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 1, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 80 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten thousand US dollars (USD 10,000.-);

GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 2 prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 80 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten thousand US dollars (USD 10,000.-);

GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 3 prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 40 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to five thousand US dollars (USD 5,000.-);

JEREMY TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-);

TAMAR TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-);

AYALA TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-);

ELIANNA TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-);

DOV TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-);

YONATAN TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-);

DANIELLE TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-); and

MARC TANNENBAUM 2006 TRUST, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 75 shares in registered form, with a par value of hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to nine thousand three hundred seventy five US dollars (USD 9,375.-).

The amount of hundred twenty five thousand US dollars (USD 125,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at EUR 94,758.- (ninety-four thousand seven hundred and fifty-eight euro).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,700.-

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period of time:

a./ Mr. Gérard Matheis, company manager, born on December 4, 1962 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b./ Mr. Sinan Sar, company manager, born on June 5, 1980 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period of time:

Ms. Galit Hana Shalev Bieler, born on 26 September 1965 in Israel, residing at 2, avenue de Warens, CH-1203 Geneva, Switzerland.

3. The following person is appointed external auditor of the Company for a period of three (3) years:  
RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, having their professional address at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, member of the «Institut des réviseurs d'entreprises».
4. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 1, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141829, dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  2. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 2, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141835 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  3. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 3, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141848 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  4. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 1, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141794 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  5. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 2, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141805 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  6. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 3, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141819 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  7. JEREMY TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141718 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  8. TAMAR TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141747 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  9. AYALA TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141679 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  10. ELIANNA TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141698 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  11. DOV TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141658 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  12. YONATAN TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141728 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
  13. DANIELLE TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141705 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;
- et

14. MARC TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, portant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141759 dûment représenté par M. Steven Adelsberg avec adresse professionnelle au 280 Northern Boulevard, Great Neck, NY 11021, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa capacité d'un gérant du trust;

Tous les trusts mentionnés ci-dessus sont représentés par Katarzyna Kuszewska, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatorze (14) procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles arrêtent les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SHVUR (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de reconnaissances de dettes et d'emprunts obligataires, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales financières ou industrielles ainsi que toutes transactions en relation avec l'immobilier ou la propriété de biens mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq américains (USD 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, s'il n'y a pas plus d'un associé, à des tiers.

Si la Société compte plus d'un associé, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B. Les gérants sont nommés et désignés en tant que gérant A ou gérant B par une résolution des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance ou par au moins un gérant A et un gérant B agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins une semaine avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera indiquée dans l'avis de convocation à la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler à condition que ce gérant participe à la réunion depuis le Grand-duché de Luxembourg. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants dont un au moins sera un gérant A et un sera un gérant B ou, le cas échéant, par la signature conjointe

ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant une autre personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration donnée par écrit, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, auxquels sont ajoutés les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais auxquels sont retranchées les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (ou des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2006.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, le capital social est souscrit de la manière suivante:

AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 1, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 80 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à dix mille dollars américains (USD 10.000,-);

AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 2, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 80 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à dix mille dollars américains (USD 10.000,-);

AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 3, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 40 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cinq mille dollars américains (USD 5.000,-);

GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 1, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 80 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à dix mille dollars américains (USD 10.000,-);

GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 2, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 80 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à dix mille dollars américains (USD 10.000,-);

GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 3, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 40 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cinq mille dollars américains (USD 5.000,-);

JEREMY TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);

TAMAR TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);

AYALA TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);

ELIANNA TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);

DOV TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);

YONATAN TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);

DANIELLE TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);  
et

MARC TANNENBAUM 2006 TRUST, précité et représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire 75 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars américains (USD 9.375,-);

Le montant de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 94.758,- (quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-huit euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.700,-

### Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

a./ Monsieur Gérard Matheis, gérant de société, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

b./ Monsieur Sinan Sar, gérant de société, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Galit Hana Shalev Bieler, née le 26 septembre 1965 en Israël, demeurant au 2, avenue de Warens, CH-1203 Genève, Suisse.

3. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de trois (3) ans:

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, ayant leur adresse professionnelle au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Adelsberg, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2006, vol. 440, fol. 12, case 11. — Reçu 947,58 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016193/242/583.

(070009007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

### **Compagnie Financière d'Alembert, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE D'ALEMBERT, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 21 octobre 1981, et modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 598 du 2 juin 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Boreux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Annulation de douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale de la société et réduction subséquente du capital social à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- EUR) au montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR).

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et

le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide l'annulation de douze mille (12.000) actions de la société sans désignation de valeur nominale qui ont été rachetées par la société même et la réduction du capital social de cent mille euros (100.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) au montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (900.000,- EUR) représenté par cent huit mille (108.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Boreux, S. Ortwerth, N. Henoumont, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2006, vol. 471, fol. 44, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016251/5770/54.

(070008998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Lakey Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.411.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the first of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Ton Zwart and Fabrice Geimer, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LAKEY CORP S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

- 1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Ton Zwart et Fabrice Geimer, tous les deux demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination LAKEY CORP S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription -Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Zwart, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 11, case 8. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016195/242/294.

(070009006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société PPG LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.150 et constituée en vertu d'un acte reçu le 18 novembre 2003 par le notaire Elvinger, précité, et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 1375, le 30 décembre 2003, page 65966.

Les Statuts ont été modifiés, depuis la date de sa constitution, suivant un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, susdit, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 190, le 16 février 2004, page 9085.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varientur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 3,000 parts sociales représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et avoir reçu de notices de convocations. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision d'insérer un article 10.6 dans les Statuts afin de permettre aux gérants l'utilisation de la vidéo conférence et la conférence téléphonique lors des réunions du conseil de gérance.

2. Décision de renuméroter l'ancien article 10.6 des Statuts en 10.7.

3. Divers

Après approbation de l'ordre du jour précédente, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident d'insérer un article 10.6 dans les Statuts afin de permettre aux gérants l'utilisation de la vidéo conférence et la conférence téléphonique lors des réunions du conseil de gérance, qui se lira comme suit.

« **Art. 10.6.** A condition que le Conseil de Gérance, valablement convoqué, se réunit au moins deux fois par an au siège social de la société, l'utilisation de la vidéo conférence et/ou de conférence téléphonique durant toute autre réunion du Conseil de Gérance, est autorisée pour autant que chaque membre participant soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Tout membre participant par vidéo conférence ou conférence téléphonique sera réputé présent à la réunion en vue de l'application de l'article 10.5 et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de renuméroter l'ancien article 10.6 des Statuts en 10.7.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, est évalué approximativement à 1.500,- Euros.

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée.

Passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite, les membres du bureau, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 64, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016253/211/58.

(070009010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---

**C.A.P., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.287.

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.A.P. S.A., ayant son siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 97287, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 2003, numéro 1376. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 5 mars 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mai 2004 numéro 489.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot Mousel, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social en supprimant l'activité de courtage en réassurance;

2. Modification subséquente de l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «La société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.»;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de modifier l'objet social en supprimant l'activité de courtage en réassurance et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** La société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 31, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 5 décembre 2006. P. Bettingen.

Référence de publication: 2007016276/202/52.

(070008725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

---

**Pneu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 59.308.

Im Jahre zweitausendsechs, am neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PNEU S.A., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich am 12. Mai 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 458 vom 23. August 1997, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß außerordentlicher Generalversammlung, gehalten unter Privatschrift am 21. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 694 vom 6. Mai 2005, geändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Lennart Stenke, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Nico Kruchten, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Anne Bodson, mit Geschäftsadresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Änderung des Datums der jährlichen Hauptversammlung und entsprechende Abänderung von Artikel 6, Absatz 1 der Satzungen.

2. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster und Einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Datum der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft zu ändern, so dass die Hauptversammlung nun jedes Jahr am vierten Dienstag des Monats Juni um 11.30 Uhr stattfinden wird.

In Anbetracht dieses gefassten Beschlusses wird Artikel 6, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut haben:

« **Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Dienstag des Monats Juni um 11.30 Uhr.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Stenke, N. Kruchten, A. Bodson, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 novembre 2006, vol. 471, fol. 31, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016255/5770/47.

(070009014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

**Euremint S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.693.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions EUREMINT S.C.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 99.693,  
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2004, publié au Mémorial C  
numéro 483 du 7 mai 2004.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Her-  
serange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant  
à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent  
quarante-cinq (245) actions de commanditaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et qu'une (1)  
action de commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), représentant l'intégralité du capital social de  
deux cent quarante-six mille euros (EUR 246.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en consé-  
quence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du  
jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans  
autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent  
procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de EUREMINT GESTION, S.à r.l. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommée liquidateur:

La société EUREMINT GESTION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,  
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.700.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et  
suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'as-  
semblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs  
à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et  
de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 924, fol. 20, case 6. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil  
des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007016283/219/58.

(070008631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.